

L'entreprise **3+ SECURITY COLOMBIA LTDA.** s'engage à fournir, garantir et allouer des ressources pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'amélioration continue du Plan Stratégique de Sécurité Routière (PESV), à travers la gestion de programmes et le contrôle des risques critiques afin de prévenir l'apparition d'accidents, d'incidents et d'accidents de la route pouvant survenir lors des déplacements en itinérance et du travail de l'entreprise.

De même, l'entreprise s'engage à respecter les réglementations légales et contractuelles en vigueur en matière de sécurité routière, couvrant les travailleurs, les entrepreneurs, les sous-traitants et les visiteurs. Tous les travailleurs sont tenus de respecter cette politique afin d'assurer leur sécurité dans le cadre de leurs activités professionnelles.

L'entreprise met en place les politiques suivantes pour réguler les comportements :

1. Politique de gestion de la vitesse de sécurité

Les limitations de vitesse doivent être respectées conformément au code national de la route et un programme de gestion de la vitesse en toute sécurité doit être mis en œuvre et maintenu.

Tous les conducteurs, contractants, sous-traitants et parties prenantes transportés dans des véhicules à moteur, sans exception, doivent respecter les limitations de vitesse :

- 50 km/h sur les routes principales et 40 km/h pour les scooters et les bicyclettes électriques et à essence.
- 30 km/h dans les écoles et les zones résidentielles
- 90 km/h sur les routes nationales pour les véhicules privés et 80 km/h pour les véhicules de service public.

2. Politique de prévention de la fatigue

L'entreprise cherche à assurer une performance optimale de ses opérations en n'autorisant pas les conducteurs à conduire plus de 8 heures d'affilée au cours de la journée de travail. Les conducteurs prennent des pauses actives pendant les temps d'attente, conformément à l'opération.

3. Politique de prévention des distractions

L'entreprise sensibilise les conducteurs à la non-utilisation des équipements technologiques lorsqu'ils conduisent un véhicule, car ces éléments sont des distracteurs et des facteurs qui peuvent déclencher des accidents, des incidents ou des accidents de la circulation.

Pour utiliser des téléphones portables ou d'autres appareils électroniques, l'employé et/ou le conducteur doivent garer le véhicule dans un endroit sûr et signaler leur arrêt. L'entreprise invite ses employés à faire un usage responsable des équipements technologiques lorsqu'ils sont au volant d'un véhicule à moteur.

4. Politique de tolérance zéro pour la conduite sous l'influence de l'alcool et de substances psychoactives

La société 3+ SECURITY COLOMBIA LTDA a défini et mis en place une politique de prévention de la consommation d'alcool et de substances psychoactives afin de prévenir, d'améliorer et de préserver le bien-être des travailleurs et leur qualité de vie, ce qui permet un rendement adéquat et la compétitivité du personnel et de l'entreprise, ainsi que la promotion de modes de vie sains.

Par conséquent, il est interdit aux employés, aux contractants, aux sous-traitants, aux visiteurs et aux fournisseurs de travailler sous l'influence de l'alcool ou de substances psychoactives. La consommation, la possession, la distribution, la fabrication et/ou la vente d'alcool et de substances psychoactives dans les locaux et sur les lieux de travail de l'entreprise sont interdites.

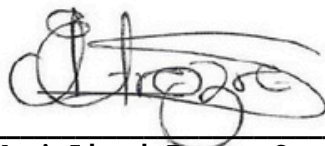
L'entreprise se réserve le droit de soumettre tous les conducteurs à des alcootests à tout moment de la journée de travail, et il incombe aux employés et à nos parties prenantes de se conformer aux directives énoncées dans la présente politique.

5. Politique de prévention pour les usagers vulnérables de la route

L'entreprise promeut la protection des usagers de la route vulnérables tels que les piétons, les motocyclistes, les conducteurs, les cyclistes et les passagers pendant leur travail et leurs déplacements au moyen de diverses activités de sensibilisation. Il incombe aux employés de participer aux activités prévues et incluses dans le plan stratégique de sécurité routière et de se conformer aux réglementations applicables en matière de sécurité routière.

6. Politique sur l'utilisation des ceintures de sécurité et de l'équipement de protection individuelle

Le port de la ceinture de sécurité et des équipements de protection individuelle est obligatoire pour les conducteurs de véhicules pendant les trajets et les voyages.



Martin Eduardo Tarazona Santos
Gerente General
Representante Legal

